



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/57

OBJET

Convention de partenariat pour la promotion et la diffusion de l'enquête régionale des clientèles touristiques

Séance du 22 avril 2025

Date de convocation : 16 avril 2025

Membres en exercice : 37

20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : André BRUNDU**EXPOSE**

Dans le cadre de l'Enquête Régionale des Clientèles Touristiques d'Occitanie 2025-2026, menée par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) d'Occitanie en collaboration avec les 13 Agences Départementales du Tourisme (ADT), il est essentiel d'optimiser la collecte de données afin d'obtenir une vision représentative des profils et comportements des visiteurs en Occitanie.

Les Offices de tourisme jouent un rôle clé dans cette collecte en assurant la diffusion de l'enquête auprès des touristes et excursionnistes présents sur leur territoire.

Afin de formaliser les modalités de collaboration entre l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue et Gard Tourisme pour la diffusion des QR Codes et supports permettant aux visiteurs d'accéder à l'enquête, et de définir les objectifs en termes de nombre de questionnaires nécessaires pour une exploitation pertinente des résultats à l'échelle locale, la conclusion d'une convention est nécessaire.

Les objectifs et avantages du partenariat proposé sont les suivants :

- Définition des modalités de collaboration entre l'organisateur (Gard Tourisme) et l'Office de tourisme pour assurer la diffusion de l'enquête.
- Mise en place et distribution des supports (QR Codes, affiches, flyers) permettant aux visiteurs d'accéder à l'enquête.
- Fixation d'un objectif quantitatif : assurer un nombre suffisant de réponses (150 à 200 questionnaires) pour garantir une analyse pertinente des résultats à l'échelle locale.

Dans le cadre de ce partenariat, Gard Tourisme s'engage à :

- Fournir à l'Office de tourisme un kit de communication comprenant des affiches, des flyers ou cartes à distribuer aux visiteurs pour encourager la participation à l'enquête, ainsi que des visuels numériques pour une diffusion sur les réseaux sociaux, le site web et les newsletters de l'Office de tourisme.
- Informer l'Office de tourisme sur les objectifs et les enjeux de l'enquête via une réunion d'information ou un document explicatif.
- Suivre et évaluer la participation générée grâce à l'Office de tourisme.

En contrepartie, l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue s'engage à :

- Assurer une large diffusion de l'enquête via ses supports de communication.
- Encourager activement la participation des visiteurs en informant et sensibilisant les touristes et excursionnistes sur l'intérêt de cette étude.
- Atteindre un objectif minimal de 150 à 200 questionnaires pour assurer une analyse pertinente. Si ce seuil n'est pas atteint, l'Office de tourisme aura tout de même accès aux données, mais celles-ci seront limitées à l'échelle départementale et non spécifiques à son territoire.
- Transmettre un retour régulier à Gard Tourisme sur l'efficacité des supports et sur les retours des visiteurs.

En contrepartie de sa participation, si un nombre suffisant de questionnaires est atteint, l'Office de tourisme bénéficiera de données précieuses sur les touristes et excursionnistes fréquentant son territoire, d'un accès à des analyses personnalisées et d'un appui de Gard Tourisme pour l'interprétation des résultats et leur mise en perspective avec les tendances régionales.

L'accès aux données et au suivi de l'enquête est pris en charge par Gard Tourisme sans frais additionnels pour l'Office de tourisme, dans le cadre de son adhésion aux dispositifs d'observation touristique.

Pour ce faire, la convention est conclue pour une durée allant de sa date de signature par l'ensemble des

parties à la date de fin de l'enquête fixée au 20 mars 2026, avec possibilité de résiliation par l'une des parties sous préavis d'un mois. Un suivi régulier sera organisé afin d'évaluer l'impact de la diffusion de l'enquête et d'ajuster les actions si nécessaire.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue relatif à sa compétence en matière de développement économique incluant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme sous forme de service public administratif, régie dotée de la seule autonomie financière, en particulier le chapitre 1 - article 1 relatif aux missions de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue ;

Vu le projet de Convention de partenariat avec Gard Tourisme, pour la promotion et la diffusion de l'enquête régionale des clientèles touristiques, joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme du 27 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Développement touristique » du 03 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER la mise en place de ce partenariat avec Gard Tourisme ;

- d'APPROUVER la convention partenariale ci-annexée ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 030-243000593-20250422-D2025_04_57-DE